

# MAJUSCULES

LE JOURNAL DE LA SPV

N°111 – MARS 2018

## ÉDITO

## *Merci, on a gagné un peu de répit!*

Le 1<sup>er</sup> mars dernier, lors de l'Assemblée générale du personnel de l'État de Vaud, il régnait une petite odeur de victoire. Mais au-delà des congratulations et des gestes de succès, un parfum de soulagement flottait durant cette soirée. Car après avoir expliqué, milité, manifesté et élevé la voix, l'unité syndicale a fonctionné. Le Conseil d'administration de la CPEV repousse l'entrée en vigueur du plan, prévu en 2019, à 2023. Même si cette décision doit encore recevoir l'aval de l'Autorité de surveillance LPP et des fondations de Suisse occidentale, cette nouvelle répond à la volonté des syndicats et des employés de l'État de Vaud : le maintien des prestations actuelles de la Caisse jusqu'à fin 2023.

On a donc gagné un peu de temps, car les partenaires sociaux devront se remettre autour de la table dès 2021 pour éviter l'augmentation de l'âge de la retraite prévu pour 2023. Ces derniers mois, nous avons pu bénéficier des excellents résultats de la Caisse de pensions de l'État de Vaud pour négocier au mieux. Espérons qu'en 2021, la situation économique et politique soit tout aussi favorable. Rien n'est moins sûr.

La morale de l'histoire est que le contexte économique et syndical a réussi à faire plier les certitudes pessimistes des experts. En effet, dès aujourd'hui, le regard de ceux-ci ne sera plus l'unique critère pour élaborer un plan de prévoyance.

Un immense merci, car grâce à votre soutien et votre engagement, les représentants syndicaux se sentaient infiniment nombreux durant les séances de négociations.

Gregory Durand, président

## L'INTERVIEW

## LA CRÉATIVITÉ POUR UNE CONCEPTION COLLECTIVE INNOVANTE

**En novembre 2017, la SPV a remis un prix à Nathalie Nyffeler pour son mémoire de master en sciences et pratiques de l'éducation « Créativité et productions créatives au sein d'un processus de conception collectif innovant: des enjeux théoriques aux enjeux pratiques ». La SPV a interviewé cette professeure HES-SO et responsable du Master Innokick.**



Innokick, une formation tertiaire en innovation et conception

► **En quelques mots, que présente votre recherche ?**

**Nathalie Nyffeler** Notre objectif était de voir dans quelle mesure une formation tertiaire en innovation et conception stimule la créativité et développe le potentiel créatif chez les étudiants. Nous avons

donc observé les étudiants concevoir des produits ou services innovants dans le cadre d'un master de la HES-SO, intitulé Innokick (cf. plus bas).

Lors de ce master, on a pu observer plusieurs étapes de conception d'artefacts ainsi que l'évolution de ces derniers. Nous



Le Master Innokick réunit des étudiants des domaines Économie et Services, Ingénierie et Architecture et Design et Arts visuels.

nous sommes intéressée à l'évolution du processus et des liens entre chaque phase du développement du produit ou service. Dans ce projet, notre intention est de donner du sens dans les apprentissages et de voir comment ces derniers évoluent. D'un point de vue pédagogique, nous nous sommes centrée sur une pédagogie par projet.

Un autre élément étudié est la constitution des groupes. Dans un premier temps, les étudiants pouvaient constituer les groupes librement. Désormais, suite aux résultats de la recherche, la constitution se fait après une analyse psychologique et la prise en compte du profil de compétences de chaque étudiant. Grâce à ce mémoire, nous, les responsables de ce master, sommes beaucoup plus sensibles à la vie du groupe et avons mis en place une structure pour accompagner les étudiants. Il est ressorti que, pour que le groupe développe tout son potentiel et puisse intégrer les apprentissages, il fallait l'accompagner via du mentoring et du coaching.

**Être créatif, c'est avoir des idées et être innovant, c'est les mettre en œuvre. La créativité relève plutôt de la réflexion alors que l'innovation relève de l'action.**

De plus, les éléments émotionnels doivent absolument être gérés, car il est indéniable que les apprentissages peuvent être perturbés si le groupe dysfonctionne. Étant donné que c'est la première fois que les étudiants sont dans une situation très complexe, la gestion de l'émotionnel de chacun peut influencer la vie du groupe.

#### **Pourquoi vous êtes-vous intéressée à la créativité ?**

L'innovation et la créativité sont souvent assimilées, à tort, même si elles sont indissociables. Selon Frédéric Fréry<sup>1</sup>, « être créatif, c'est avoir des idées et être innovant, c'est les mettre en œuvre. La créativité relève plutôt de la réflexion alors que l'innovation

relève de l'action. » Dans le cadre de ma fonction, professeure à la HES-SO et à la Haute École d'ingénierie et de gestion du Canton de Vaud, l'innovation a une part importante. Pour moi, la créativité va permettre d'ancrer les apprentissages et aider à apprendre. C'est d'ailleurs le but du master qui intègre la réflexion et l'action dans une démarche de collaboration.

**On a constaté que cet accompagnement est compliqué et qu'un enseignant ne peut l'assumer seul. Il faut une équipe.**

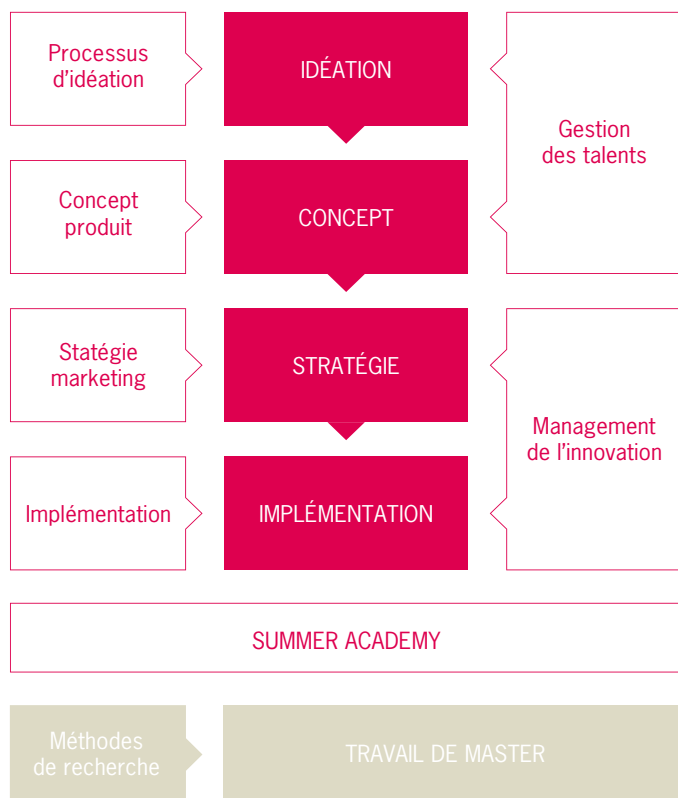
Nous voulions également voir si la mise en projet tel que proposé permettait de faire évoluer le potentiel créatif des étudiants. Ainsi, il fallait un outil psychométrique pour mesurer le potentiel créatif d'un groupe à plusieurs stades. Cet outil (le Creative Profiler©) permet à notre recherche d'avoir un ancrage théorique fort. Par ailleurs, nous avons vu que le potentiel créatif d'un individu va s'exprimer selon le contexte dans lequel il s'insère. Donc, la constitution des groupes est capitale, mais également l'environnement de travail.

Pour finir, notre volonté de s'intéresser à la créativité est également liée à la rencontre avec Isabelle Capron Puozzo, professeure à la HEP, qui a été par ailleurs la directrice du mémoire.

#### **Selon vous, qu'apporte un apprentissage créatif ?**

Une capacité à développer des idées nouvelles. L'apprentissage créatif « joue donc un rôle explicite sur l'acquisition de nouvelles connaissances. Et inversement ce nouvel apprentissage agit en retour sur la pensée créative des élèves en contribuant à son enrichissement. » De notre étude, nous pouvons déduire que l'apprentissage créatif permet un déploiement de la créativité ainsi qu'une progression créative d'un groupe sous certaines conditions.

<sup>1</sup> Fréry, F. (2014). L'innovation ce n'est pas la créativité. *Harvard Business Review France*.



- ▶ Projet pratique d'application
- ◻ Modules théoriques et pratique
- Travail de Master

### Que fait l'enseignant dans cet apprentissage ?

Dans le cadre du master, ce n'est pas le produit final proposé qui compte. C'est bel et bien ce que les étudiants apprennent qui importe. Ils ne doivent donc pas sauter des étapes, car chacune d'entre elles est formatrice.

L'innovation se fait dans un contexte particulier et les étudiants doivent donner du sens au travail. Ils doivent en comprendre le pourquoi et leurs actions doivent être porteuses de sens. Dès lors, le professeur doit les mettre en situation et doit changer de posture. Il ne transmet pas qu'un savoir, il accompagne également les étudiants.

### Ce projet s'inscrit dans une formation tertiaire. Quels parallèles pourrions-nous faire pour le transposer au secondaire I-II, voire au primaire ?

Pourquoi ne pas faire une semaine bloc par année avec des projets interdisciplinaires avec plusieurs enseignants ? Mais pour produire une pédagogie par projet, il faut donner davantage de temps aux acteurs du monde scolaire.

Dans tous les cas, l'idéal est de rendre les élèves responsables des apprentissages et leur donner envie de s'investir. C'est une pédagogie coûteuse en temps, car il faut déformer les élèves qui ont l'habitude d'une entrée par discipline. Par ailleurs, étant donné l'importance de l'aspect émotionnel, les enseignants doivent bien connaître leurs élèves.

*Pour finir, cela a conforté notre postulat que pour innover on ne peut rester dans un silo, le décroisement est essentiel.*

### Les étudiants doivent-ils avoir des prédispositions créatives pour performer ?

S'il n'est pas nécessaire pour les groupes d'avoir de bonnes prédispositions créatives pour performer, il faut néanmoins que les facteurs environnementaux et émotionnels contribuent à la qualité de la vie collective et que les étudiants sachent dépasser les inévitables tensions liées à la vie de groupe. C'est pour cette raison que l'encadrement est extrêmement important. On a constaté que cet accompagnement est compliqué et qu'un enseignant ne peut l'assumer seul. Il faut une équipe. Ainsi, des médiateurs interviennent également pour travailler sur les facteurs émotionnels.

### Que vous a apporté professionnellement votre recherche ?

D'un point de vue professionnel, ce travail m'a rendue très attentive à la responsabilité de l'accompagnement et l'importance de mettre un cadre bienveillant et exigeant. De plus, les concepts développés dans le mémoire concordent finalement avec ma pratique quotidienne. Pour finir, cela a conforté notre postulat que pour innover on ne peut rester dans un silo, le décroisement est essentiel.

Propos recueillis par Gregory Durand

## EN SAVOIR PLUS

### Le Master Innokick, c'est quoi ?

Ce Master of Sciences en Integrated Innovation for Product and Business Development de la HES-SO permet aux étudiants des domaines Économie et Services, Ingénierie et Architecture et Design et Arts visuels d'acquérir les compétences

interdisciplinaires nécessaires pour développer des produits et des services innovants et pour les commercialiser avec succès.

Cette formation, unique en Suisse, offre :

- ▶ Une approche interdisciplinaire et une mixité systématique au niveau des étudiants ainsi que des professeurs qui assurent l'encadrement ;
- ▶ Un cursus original construit sur un projet pratique et professionnalisant, en lien avec des entreprises du tissu industriel et économique régional, est la colonne

vertébrale de la formation, dans lequel s'inscrivent tous les cours théoriques et pratiques ;

- ▶ Une approche réflexive et personnalisée permettant aux futurs diplômés de prévoir un développement de carrière axé sur une compréhension de leurs compétences professionnelles et personnelles ;
- ▶ Un travail de master interdisciplinaire réunissant deux à trois étudiants.

Plus d'informations sur : <http://bit.ly/2ooqjSB>

# STIMULER LA CRÉATION EN PARTICIPANT À LA GRANDE LESSIVE

L'événement artistique bisannuel a déjà réuni plus de 10 millions de participants à travers 106 pays et cinq continents depuis 2006. Parmi eux: le Collège de l'Annexe Ouest de Pully.

**P**romouvoir la pratique artistique, l'éducation et l'enseignement artistiques, ainsi que soutenir la création contemporaine et le développement du lien social en accrochant son œuvre sur un fil à linge: tels sont quelques-uns des objectifs de La Grande Lessive dont la prochaine édition, «Pierres à images et pierres à imaginer», aura lieu le 29 mars prochain.

Créé en 2006 par la plasticienne française Joëlle Gonthier, cet événement bisannuel se présente sous la forme d'une installation artistique éphémère, réalisée simultanément par tous les participants, le temps d'une journée, dans le monde entier. Nul besoin d'être artiste pour y participer: La Grande Lessive stimule la créativité et se veut de plus intergénérationnelle. Pour son initiatrice, agir ensemble, en même temps, en divers lieux, avec des objectifs et des dispositifs communs compose une œuvre.

En douze ans, le projet s'est répandu à travers cinq continents, ralliant 106 pays. Le bilan est saisissant: dix millions de personnes de tous âges et conditions sociales ont déjà fait La Grande Lessive!... Le Collège de l'Annexe Ouest à Pully a rejoint le mouvement en 2016. Pour les sept classes de 1 à 6P qui y participent, c'est l'occasion d'ouvrir les portes de l'école, de réunir petits et grands autour d'un thème artistique en y associant les familles. «C'est tellement bien de pouvoir associer les parents à un projet artistique qui ne soit pas une exposition, mais une œuvre commune», témoigne une enseignante. «J'aime le fait que cet événement ait lieu deux fois par année, cela rythme l'année scolaire, ajoute

une autre maîtresse. J'apprécie également que plusieurs classes se retrouvent autour d'un projet. Les enfants se réjouissent que leurs dessins soient suspendus comme une lessive et de pouvoir découvrir le travail des autres classes.» Pour cette dernière intervenante, l'élément fédérateur est central: «Ce projet permet la cohésion et le ralliement de toutes les classes du bâtiment. Il permet d'être créatifs, dans les idées, les discussions entre enfants, les techniques.»

C'est ainsi que, deux fois l'an, des fils à linge sont tendus à l'intérieur ou à l'extérieur de sites publics ou privés (établissements scolaires, écoles d'art, administrations communales, musées, médiathèques, bibliothèques, services hospitaliers, EMS, entreprises, locaux associatifs, places publiques, rues...). Le jour dit, les usagers accrochent une réalisation format A4 (dessins, peintures, images numériques, collages, poésies visuelles, etc.) à l'aide de pinces à linge. «Visuellement, l'installation est super esthétique, reprend une enseignante. Elle interroge les piétons qui passent devant l'établissement, elle permet un temps d'arrêt pour observer et admirer. L'école sort de ses murs et va à la rencontre des gens.»

CH



La Grande Lessive stimule la créativité et se veut de plus intergénérationnelle.

## PROCHAIN RENDEZ-VOUS

La Grande Lessive, « Pierres à images et pierres à imaginer », jeudi 29 mars 2018. Envoyez vos photos à [info@spv-vd.ch](mailto:info@spv-vd.ch) et retrouvez les œuvres des écoles vaudoises qui participent à cette journée sur la page Facebook SPV.

## EN SAVOIR PLUS

La page « Que faire ensemble ? » propose des pistes de travail, l'invitation détaillée et de nombreuses indications pour enrichir la réflexion. Des éléments pour accompagner la préparation des étendages seront proposés au jour le jour sur le compte Facebook de l'organisation.

[www.lagrandelessive.net](http://www.lagrandelessive.net)

# FAUT-IL CRAINDRE L'ARRIVÉE DES NEUROSCIENCES À L'ÉCOLE ?

Dans son numéro du 10 janvier 2018, *Le Monde* dresse le portrait de Stanislas Dehaene, spécialiste des sciences cognitives. Ce dernier vient d'être nommé par Jean-Michel Blanquer, ministre français de l'Éducation nationale, à la tête de son Conseil scientifique.

Ce conseil multi-disciplinaire réunissant 21 experts scientifiques est chargé d'étudier les disciplines enseignées à l'école, ainsi que le contenu des formations ou des manuels scolaires. Il aura pour mission d'éclairer les décisions éducatives du Ministère.

Pour Stanislas Dehaene, enseigner est une science. «Je pense qu'un bon enseignant est un enseignant qui a un bon modèle mental du cerveau des enfants», précisait-il lors de sa conférence «Les grands principes de l'apprentissage», tenue en 2012. «Nous devons essayer de réfléchir ensemble aux connaissances qui sont indispensables pour qu'un enseignant puisse concevoir le programme éducatif dans un contexte qui va maximiser les modifications mentales, cérébrales, et maximiser la vitesse aussi, la quantité d'apprentissage qu'un enfant peut avoir.» Pour Stanislas Dehaene, former les enseignants aux sciences cognitives permettrait de mieux comprendre les élèves en difficulté.



Stanislas Dehaene

Bien accueillie, l'arrivée de ce spécialiste du cerveau à la tête du Conseil scientifique a malgré tout inquiété le SNUIPP (Syndicat national unitaire des instituteurs, professeurs des écoles et professeurs d'enseignement général de collège) qui a lancé un appel, signé par 56 chercheurs, dont Boris Cyrulnik et Philippe Meirieu. Ce document stipule que «la recherche ne peut pas être instrumentalisée». Selon les signataires, «toutes les recherches et tous les

mouvements pédagogiques concourent à la constitution d'un corpus de connaissances en perpétuel développement. Cette dynamique de la connaissance ne peut se réduire à un prêt-à-penser immuable dont les enseignants ne seraient que les interprètes.»

Les neurosciences ont amené une meilleure compréhension de beaucoup de difficultés de nos élèves, en particulier de tous les «DYS», et ont permis des bilans détaillés permettant de mettre en place des aménagements. Toutefois, un suivi avec un-e psychologue ou un-e logopédiste reste indispensable. La solution est certainement dans les regards croisés, ne pas opposer les différents points de vue et ne pas se limiter aux neurosciences...

CH

L'article : <http://lemde.fr/2mbWAvj>

Un livre à lire pour découvrir Stanislas Dehaene: Dehaene, S. (2011). Apprendre à lire. Des sciences cognitives à la salle de classe. Éditions Odile Jacob

## BRÈVE

### La SPV rejoint l'ARPIP

Le Comité de la SPV a récemment décidé d'adhérer à l'Association des représentants du personnel dans les institutions de prévoyance (ARPIP). Cette association a pour objectif de proposer «aides et conseils aux représentants du personnel dans les institutions de prévoyance professionnelle afin qu'ils puissent assurer une gestion paritaire et efficace dans l'intérêt des assurés». L'ARPIP

est également officiellement consultée par la Confédération sur tous les objets relatifs au système de prévoyance suisse.

Le secrétaire général de la SPV, Yves Froidevaux, siège déjà depuis plusieurs mois au comité de l'ARPIP aux côtés des représentants des principaux syndicats suisses.

Le comité de la SPV a jugé particulièrement intéressant de rejoindre cette organisation active sur une thématique essentielle en matière de conditions de travail.

YF

## EN SAVOIR PLUS

Vous trouverez plus d'informations sur l'ARPIP sur [www.arpip.ch](http://www.arpip.ch)



## Médecin-conseil de l'État de Vaud: premières expériences préoccupantes

La Société pédagogique vaudoise, accompagnée de sa faitière la FSF, a obtenu un rendez-vous rapide avec le Service du personnel de l'État de Vaud pour discuter de l'action du nouveau médecin-conseil dans plusieurs situations de collègues. Récemment mise en place par l'État, cette fonction externalisée, prévue par la LPers depuis longtemps, est censée pouvoir fournir un soutien aux services de l'État dans les situations de maladie des collègues et notamment de limitations fonctionnelles lors d'une reprise d'activité. Il est apparu que, dans plusieurs situations, le médecin-conseil avait renvoyé au travail des collègues qui bénéficiaient d'un certificat d'arrêt de leur médecin privé, ceci sans même avoir entendu les personnes concernées. Cette rencontre avec le SPEV a permis de clarifier cette démarche et d'apprendre que le médecin-conseil récemment nommé avait décidé de renoncer à son mandat. Désormais, trois médecins, avec des spécialités différentes, occuperont ce rôle. Ils seront par ailleurs obligés de recevoir les personnes concernées. La SPV est satisfaite des réponses apportées mais restera extrêmement attentive à la suite qui sera donnée à ce dossier. YF

*« Une revue a pour vocation de faire apparaître, derrière les choses ordinaires de la vie des enseignants, ces figures, ces paroles, ces élèves qui les font rayonner d'une lumière venue de plus loin, qui illumine et transcende le quotidien et nous donne le goût et la saveur du monde. Notre profession est une passion, elle s'inscrit dans notre ADN et glisse de petites pierres qui balisent la vie. » (IM)*

## Élèves sans-papiers: une commission du Conseil national propose que l'école les dénonce

La nouvelle est presque passée inaperçue. Le 26 janvier dernier, la Commission de la sécurité sociale et de la santé publique du Conseil national (CSSS), dans un communiqué de presse, invite le Conseil fédéral à revoir la législation sur les sans-papiers. En suggérant que l'école doive dénoncer les élèves sans-papiers, la majorité de cette haute instance propose de transformer des enseignants en délateurs.

Cette idée n'est pas nouvelle. Le 23 mai 2013, le conseiller d'État valaisan au catogan en charge de l'éducation à cette époque affirmait sur la RTS qu'il n'était plus souhaitable que les enfants de clandestins puissent avoir accès à la scolarité et demandait déjà aux autorités scolaires de dénoncer les sans-papiers. Avant de faire volte-face quelques jours plus tard. Il est nécessaire de rappeler que la Convention relative aux droits de l'enfant, en vigueur depuis le 26 mars 1997 en Suisse, garantit à chaque enfant, quel que soit son statut légal, un droit à l'éducation.

Dans sa prise de position négative sur la motion déposée par la majorité de la CSSS, le Conseil fédéral rappelle que l'enseignement de base est obligatoire pour les sans-papiers



(art. 62, al 2, Cst) et que les manquements à cette obligation ne sont pas signalés aux autorités migratoires.

Le risque que les fantasmes de la CSSS deviennent réalité est peu important, mais si une telle mesure odieuse devait voir le jour, il est certain que les enseignants, avec le soutien inconditionnel de leurs associations professionnelles, devront entrer en résistance. L'ignominie n'a pas sa place à l'école. Tout simplement.

YF

# LA SPV ET LA FSF, UNE LONGUE HISTOIRE

Être membre de la SPV, c'est aussi être membre de la FSF, notre faïtière cantonale. Lorsque les problématiques dépassent le cadre de l'enseignement, pour la Caisse de pensions de l'État de Vaud par exemple, c'est au sein des instances de la FSF que s'élabore la stratégie et se prennent les décisions.

Fondée le 7 mars 1920, la Fédération des sociétés de fonctionnaires et du parapublic vaudois (FSF) est formée de 17 associations professionnelles, représentant près de 11 000 collaborateurs de la fonction publique vaudoise et des secteurs parapublics. La SPV en est membre depuis les débuts et a toujours entretenu des liens très forts avec celle-ci. De nombreuses améliorations des conditions de travail ont été obtenues par l'engagement conjoint de la FSF et de la SPV, notamment les allègements de fin de carrière, congés sabbatiques ou encore l'augmentation des salaires des généralistes.

En tant que faïtière habilitée par le Conseil d'État à mener des négociations au nom du personnel de la fonction publique vaudoise, la FSF mène une défense active des conditions d'emploi et de retraite des membres de ses associations. Gregory Durand, président de la SPV, en est le vice-président et siège au Comité central, organe exécutif de la FSF. De même, plusieurs membres de la SPV participent activement à sa vie associative en siégeant au sein de l'Assemblée des délégués, organe législatif de la FSF. Ce mode de fonctionnement démocratique est la garantie de la représentativité des associations.



Le 25 janvier 2018, la SPV était présente lors de la manifestation contre le plan CPEV.

Issues d'horizons professionnels divers comme la sécurité, la santé, l'administration ou encore l'enseignement, les associations de la FSF forment une faïtière dynamique qui représente bien le large spectre de compétences dont font preuve jour après jour les employés et les employées de l'État de Vaud. Les informations de la FSF sont disponibles sur les réseaux sociaux et sur le site [www.fsf-vd.ch](http://www.fsf-vd.ch).

DJ

## EN SAVOIR PLUS

### *CPEV – une solution en perspective*

Le jeudi 1<sup>er</sup> mars, après que des milliers d'employés de l'État sont descendus dans la rue, et que des milliers de signatures ont été réunies par la pétition qui demandait le retrait du plan de la Caisse de pensions de l'État de Vaud (CPEV) et la tenue de plusieurs assemblées, le Conseil d'administration de

la CPEV a rendu public un communiqué avec les trois éléments suivants :

- Le Conseil d'administration soumet à l'Autorité de surveillance LPP et des fondations (AsSO) un nouveau plan de prévoyance destiné à remplacer le plan 2019.
- Ce nouveau plan prévoit le report des mesures prévues, à savoir l'augmentation de deux ans de l'âge de la retraite, au premier janvier 2023 tout en conservant pour les futurs retraités un taux de rente maximum de 60%. Dans l'intervalle, les conditions actuelles prévues par le plan 2013 s'appliquent.

- Le Conseil d'administration souhaite que les partenaires mettent à profit le temps ainsi gagné pour négocier des solutions permettant d'éviter ces deux ans de plus.

Cette décision du Conseil d'administration répond aux revendications de la FSF, formulées tout au long de la mobilisation construite depuis le mois de novembre. C'est donc une belle victoire qui se dessine pour la fonction publique vaudoise, sous réserve de l'acceptation de ce plan par l'AsSO. Plus d'informations sur [www.spv-vd.ch](http://www.spv-vd.ch)

GD

#### IMPRESSUM

##### Rédaction

Société pédagogique vaudoise  
Ch. des Allinges 2  
1006 Lausanne

Contact [info@spv-vd.ch](mailto:info@spv-vd.ch) | 021 617 65 59

Rédacteur en chef Gregory Durand

Ont participé au numéro Gregory Durand, Yves Froidevaux, Christine Hurlimann, David Jeanquartier

Photographies HES-SO, la Grande lessive, Wikipedia, ARPIP, GD, YF, DJ

Maquette, mise en page Tassilo

Correction Corinne Grandjean

Impression Print Riviera, Vevey

Tirage 2600 exemplaires



MERCREDI 25 AVRIL 2018

## Forum pédagogique « Autorité et Bienveillance » à Crêt-Bérard

JEUDI 31 MAI 2018

## Assemblée des délégué-e-s de la SPV

MERCREDI 13 JUIN 2018

## Assemblée des délégué-e-s de la FSF

### LA SPV

La Société pédagogique vaudoise en 2018, c'est huit associations professionnelles :

- AVEP1** association vaudoise des enseignant-e-s du cycle primaire 1
- AVEP2** association vaudoise des enseignant-e-s du deuxième cycle primaire
- AVES** association vaudoise des enseignant-e-s du secondaire I
- ESV** enseignant-e-s spécialisé-e-s Vaud
- AVEPS** association vaudoise d'éducation physique scolaire
- AVEAC** association vaudoise des enseignant-e-s en activités créatrices
- AVESAC** association vaudoise des enseignant-e-s en structure d'accueil
- Rythmique-Vaud**

Plus d'informations sur : [spv-ud.ch/apropos/organes/associations](http://spv-ud.ch/apropos/organes/associations)

# MISE AU CONCOURS DES POSTES & CIE

La Société pédagogique vaudoise a mené une étude portant sur 569 postes DGE0 mis au concours entre le 28 mars et le 6 juin 2017 pour la rentrée scolaire 2017-2018.

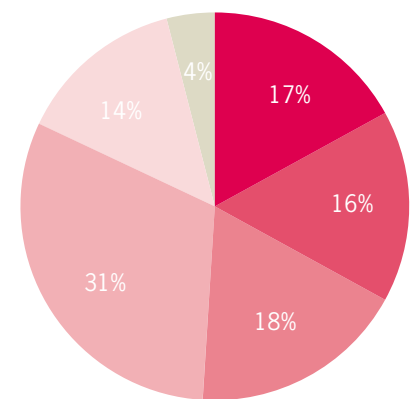
Les résultats n'ont pas manqué de l'interpeller. Avec seulement 45% des postes proposés en CDI, on peut estimer que le cadre légal n'est clairement pas respecté. Mais le plus inquiétant est l'atomisation des taux d'activité des enseignants vaudois. Cette problématique a déjà été relevée par la Commission de gestion du Grand Conseil. Cette dernière a publié, dans son rapport de juin 2015, la répartition des taux d'activité des enseignants DGE0 avec seulement 34,6% de personnes à plein temps pour l'année scolaire 2014-2015.

L'enquête menée par la SPV montre que seulement 17% des postes proposés sont à 100%. Ce constat est très inquiétant puisque, outre toute la problématique du temps non librement géré et des horaires pour les collègues à temps partiel, il est souvent constaté la grande difficulté d'obtenir, dans un second temps, une augmentation pérenne du taux d'activité (pas de limitation par la DGE0 du nombre de CDD consécutifs visant à augmenter temporairement le taux d'activité de base).

Un rendez-vous devrait avoir lieu prochainement avec la DGE0 pour discuter de ces constats et des mesures correctives à apporter. Une nouvelle enquête sera menée cette année.

Aux nombreux collègues formés (ou prochainement titrés) qui vont répondre aux offres d'emploi qui seront publiées dans les prochaines semaines, la SPV invite à postuler pour les postes répondant à leurs critères, ceci sans tenir compte, sous réserve des remplacements, du type de contrat proposé (CDD ou CDI) et en indiquant clairement dans la lettre de motivation que le poste visé est un CDI ou, pour les futurs diplômés HEP, un CDD « année probatoire ».

### TAUX D'ACTIVITÉ DES POSTES MIS AU CONCOURS



- 100% et plus
- 99% — 80%
- 79% — 60%
- 59% — 40%
- 39% — 20%
- 19% — 1%

Pour les collègues déjà en CDI, il est vivement recommandé de déposer leur candidature uniquement pour un poste qui correspond, au niveau du taux d'activité, à leur situation contractuelle. Pour rappel, il s'agit d'un transfert du contrat actuel et non d'une démission suivie d'un nouvel engagement. La SPV, sauf situation particulière, conseille aux collègues qui souhaitent changer d'établissement de faire preuve de transparence vis-à-vis de leur direction actuelle. Cette dernière ne peut s'opposer à un transfert si ce dernier est proposé avant le 30 avril. Pour les transferts après le 1<sup>er</sup> mai, les deux directions doivent se mettre d'accord, mais il paraît pour le moins surprenant de forcer un enseignant à rester dans un établissement.

Par-delà ces principes généraux, la SPV reste bien évidemment à la disposition de ses membres pour répondre à toutes les questions particulières liées au processus de transfert.

YF